



Contact : Nicole Gesret
Directrice Exécutive Marketing & Communications
nicole.gesret@aig.com
Tel: 01 49 02 48 23

Paris, le 31 mai 2017

Les équipes d'AIG – France soutiennent les projets d'entrepreneuriat social des étudiants Enactus

AIG, partenaire d'Enactus dans 10 pays à travers le monde s'investit depuis plus de 5 ans auprès d'Enactus France. Cette année encore les collaborateurs d'AIG en France prennent part à la compétition nationale, afin de **conseiller** et **soutenir** les étudiants dans le développement de leur projet d'entrepreneuriat social. Un moment d'échange privilégié entre **professionnels expérimentés** et **jeunes talents engagés**.

Enactus France est une association loi 1901 d'intérêt général, membre du réseau Enactus Worldwide (ONG). La vision d'Enactus est de faire émerger une génération de jeunes leaders responsables et engagés. La mission d'Enactus est de développer l'esprit d'entreprendre et l'engagement des jeunes au service de la société. Pour cela, Enactus accompagne les étudiants dans la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat social avec l'implication de professionnels de l'entreprise et du corps enseignant.

Pour l'édition 2016-2017, Enactus soutient 1274 étudiants sur 175 projets dans 61 établissements dans toute la France. Une aventure à laquelle prennent part avec enthousiasme les collaborateurs d'AIG en France.

Du séminaire de rentrée en novembre, à la finale nationale en juin, les collaborateurs et membres des ERG (*Employee Resources Groups*, ou groupes de réflexion) d'AIG participent activement à l'encadrement du concours et des projets, en conseillant et encourageant les jeunes talents. Un engagement auquel s'est notamment associée **la Délégation AIG de Lyon** qui a participé les 3, 4 et 5 mars derniers au **séminaire Booster**, au cours duquel les collaborateurs d'AIG ont pu faire bénéficier de leurs compétences et expériences professionnelles les équipes qu'ils ont rencontrées.

Une expérience passionnante qui se clôturera les 1er et 2 juin prochains à la Cité des Sciences de Paris pour les phases finales de la compétition, où 6 collaborateurs d'AIG, dont la Direction d'AIG en France représentée par sa Directrice Gestion des Sinistres, Virginie Massé, participeront aux sélections.

Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site d'Enactus France : <http://enactus.fr/>

###

American International Group, Inc. (AIG) est l'un des leaders mondiaux de l'assurance. Fondées en 1919, les sociétés membres d'AIG aujourd'hui, offrent une vaste gamme d'assurance dommages et responsabilité, d'assurance-vie, produits de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces offres comprennent divers produits et services qui aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et assurer la sécurité de la retraite. Les activités principales d'AIG comprennent l'assurance des risques d'entreprises et des risques des particuliers, ainsi que diverses opérations. L'assurance des risques d'entreprises comprend : les assurances de responsabilités et les lignes financières, ainsi que les risques dommages

et spéciaux. L'assurance de particulier comprend : l'assurance individuelle et les programmes affinitaires. AIG est cotée en bourse à New-York (NYSE) et Tokyo.

Pour plus d'informations sur AIG, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com, ou encore nous retrouver sur You Tube : www.youtube.com/aig, Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance, LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial du réseau mondial d'assurance dommages et responsabilité, vie et retraite d'American International Group Inc. Les produits et services sont fournis par des filiales ou sociétés affiliées d'American International Group, Inc. A travers l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE) et la Suisse, les assurances sont portées par AIG Europe Limited. Les produits et services sont soumis à la réglementation locale, susceptibles de varier selon les pays et peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Les produits et services hors assurance peuvent être fournis par des tiers. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande.